Conex | Bänninger
>B< MaxiPro

Garantie étendue

S'ils ont été installés par un installateur professionnel >B< MaxiPro*, utilisés et entretenus conformément aux instructions d'installation et de maintenance détaillées dans la brochure technique >B< MaxiPro, Conex Universal Ltd. garantit que les raccords >B< MaxiPro fournis par Conex Universal Ltd. ne comporteront aucun défaut matériel résultant d'erreurs de fabrication, pour cinq (5) ans à compter de la date du premier achat par l'utilisateur final. La présente Garantie est limitée à la réparation ou au remplacement du ou des produits défectueux (à la discrétion exclusive de Conex Universal Ltd.). À la demande de Conex Universal Ltd., le ou les produits prétendument défectueux doivent être retournés à l'adresse ci-dessous* et Conex Universal Ltd. se réserve le droit d'inspecter et de tester les défauts allégués. La présente garantie fournie par Conex Universal Ltd. n'affecte pas vos droits statutaires.

La garantie définie ci-dessus est données par Conex Universal Ltd., elle est assujettie aux conditions suivantes :

A. Tout défaut allégué doit être signalé à Conex Universal Ltd. dans un délai d'un mois à compter de la première occurrence de tout dit défaut allégué, en décrivant clairement la nature de la réclamation ainsi que les circonstances qui l'entourent

B. La responsabilité de Conex Universal Ltd. ne saurait être engagée pour tout défaut de tout produit découlant des causes suivantes :
   - Installation défectueuse,
   - usure normale,
   - endommagement délibéré,
   - négligence de toute partie autre que Conex Universal Ltd.,
   - conditions de travail ou environnementales anormales,
   - manquement au respect des instructions de Conex Universal Ltd.,
   - mauvaise utilisation (y compris toute utilisation du ou des produits concernés pour un but ou dans une situation / un environnement ou pour une application autre que celle pour laquelle il a été conçu), ou encore
   - modification ou réparation de tout produit sans l'accord préalable de Conex Universal Ltd.

C. À la demande de Conex Universal Ltd., la personne actionnant la présente garantie doit fournir à Conex Universal Ltd. une preuve écrite de la date de premier achat par un utilisateur final du ou des produits concernés.

*Pour que l'installateur soit formé et certifié dans le cadre de l'application de cette garantie produit, il doit avoir assisté et réussi une formation sur les produits de la gamme >B< MaxiPro ou être formellement reconnu par Conex Universal Limited pour l'utilisation et l'installation des produits de la gamme >B< MaxiPro.

**** L'adresse pour les retours est la suivante :**

Customer Services à Conex Universal Limited, Global House, 95 Vantage Point, The Pensnett Estate, Kingswinford, West Midlands DY6 7FT, ROYAUME UNI